



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - ~~il est saisi~~ - la Fonctionnaire déléguée est saisie - ~~que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est le **Service Public de Wallonie-MI – Direction des routes du Brabant wallon**, représenté par Monsieur Jean-Marc JADOT, dont les bureaux se trouvent avenue de Veszprem 3 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé **avenue Franklin Roosevelt (entre les bornes kilométriques 13.350 et 14.000) à 1330 Rixensart** et paraît cadastré en domaine public.

Le projet consiste en la modernisation de l'avenue Franklin Roosevelt (RN275) dans la traversée de Rixensart (carrefour compris de la rue de la Grande Bruyère et le giratoire non compris de l'avenue de Merode) et présente les caractéristiques suivantes :

- le projet prévoit la modernisation de la voirie :
 - la voirie actuelle sera démolie et remplacée par une voirie en asphalte ;
 - la largeur de la voirie sera ramenée de 7,50 mètres à 6,30 mètres ;
 - des pistes cyclo-piétonnes seront créées de part et d'autre de la voirie ;
 - l'espace public restant sera aménagé avec des places de stationnement de 2,30 mètres de large.
- **la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante : application de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste Coyette, téléphone 02/654.16.50, mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 mars 2020 au 17 mars 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.